



Ordonnance de télécom CRTC 2007-80

Ottawa, le 12 mars 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les ententes suivantes déposées en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
NRTC Communications/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-N10-200703646	le 27 février 2007
NRTC Communications/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-N10-200703654	le 27 février 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>